11ème BOUSSOLE DES COTEAUX
DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2018

Bulletin d'inscription à renvoyer avec votre règlement avant le **19/11/2018** à :
AUTHENTIK AVENTURE – 704, avenue de la gare – 27610 Romilly sur Andelle

Nom et prénom : ……
Adresse complète : ……
Année de naissance : …… tél : …….. email : ……

Détail de l'équipe :

Nom	Prénom	Année de naissance	Code postal	email	tél

Boussole des Coteaux 2018

Nombre d'équipiers adultes …… X 12€ = …… €

Nombre d'équipiers moins de 18 ans …… X 7€ = …… €

Inscription à l'avance (-2€/équipier) …… X -2€ = …… €

Total …… €

Déplacement choisi : VTT ☐ à pied ☐

Matériel conseillé : porte carte VTT et boussole.
Possibilité de prêt pour les 10 premières demandes, une confirmation par mail sera envoyée.
Je souhaite emprunter un porte carte VTT et une boussole : oui ☐ non ☐ **caution 30€**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement (cf bas de page) et être apte à la pratique du VTT et de la course à pied.
Je décharge les organisateurs de toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir durant la Boussole des Coteaux.
Date et signature :

Autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés :

Je soussigné(e) …… père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles), autorise mon enfant (prénom et nom) …… à participer à la Boussole des Coteaux.

Date et signature :

Règlement

1. Port obligatoire d'un casque homologué (pour le VTT)
2. Seuls les VTT (et tandems VTT) en parfait état de sécurité sont acceptés
3. Eclairages fixes avant et arrière obligatoire pour la nocturne
4. Le participant doit respecter strictement le code de la route
5. Le participant doit se considérer en randonnée et non en course et rester sur les chemins existants
6. Le participant doit respecter la nature, les autres participants et autres usagers des chemins
7. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol
8. La randonnée est ouverte à tous
9. Le participant atteste de son aptitude à la pratique du VTT et de la course à pied
10. Le mineur non accompagné de son parent doit obligatoirement faire remplir l'autorisation parentale
11. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée en cas de force majeure
12. Le participant sait qu'il traverse un site Natura 2000, réseau européen des sites naturels, où se trouvent les uniques stations au monde de deux plantes protégées, la violette de Rouen et la Biscutelle de Neustrie